



## Les représentants des parents d'élèves aux instances du collège (CA )

publié le 22/09/2020

### Descriptif :

Les élections c'est maintenant. Dépôt des listes avant lundi 28 septembre minuit

Rappel : la date limite pour le dépôt des listes signées des candidatures **lundi 28 septembre minuit.**

**Nombre de sièges à pourvoir 7 titulaires et 7 suppléants.**

Si vous souhaitez être candidat, il vous faut prendre contact très rapidement maintenant avec l'association de parents d'élèves (au collège Pierre et Marie Curie : [fcpe.collegecurieniort@gmail.com](mailto:fcpe.collegecurieniort@gmail.com) ou constituer votre propre liste.

Chaque liste doit comporter au minimum deux noms et au maximum 14. Les candidats sont inscrits sans mention de qualité de "titulaire" ou de "suppléant". Les électeurs votent pour une liste entière sans panachage ni radiation. Les élus sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Chaque parent est électeur et éligible , quelle que soit sa situation matrimoniale, sous réserve de l'autorité parentale.

Chaque parent ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans l'établissement.

Les votes seront soit par correspondance, soit sous pli porté par l'enfant, soit au collège le vendredi 9 octobre.